



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoints au maire, M. Pascal AMBROISE, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, Mme Marie-France LAUNET, M. Claude PREVOST conseillers municipaux

Représentés : Mme Martine MONTARON par Mme Françoise BALTHAZARD
Mme Sandrine MOURET par Mme Dominique GUILLAN

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : M. Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoir : 2

2024-01-11

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION CIVILE DU PAS DE CALAIS A DESTINATION DE LA POPULATION SINISTREE DU PAS DE CALAIS SUITE AUX INONDATIONS

Rapporteur : Zaïme ALI-BELHADJ

A partir du dimanche 5 novembre 2023, le département du Pas-de-Calais a été affecté par de fortes précipitations qui ont entraîné d'importants épisodes de crues des cours d'eaux et des inondations dans plusieurs communes. Ces intempéries ont causé de nombreux dommages aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités.

Dans ce contexte difficile, la Région Hauts-de-France a pris des mesures d'aides exceptionnelles pour soutenir les habitants, les entreprises, les agriculteurs et les communes touchés

Assuré de réception en préfecture
007-219105384-20240131-2024-01-11-DE
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024

Avec le soutien de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais, l'association départementale de la Protection Civile du Pas-de-Calais a lancé un appel aux dons financiers auprès des particuliers, entreprises et collectivités afin d'aider à financer le matériel nécessaire au déblayage et au nettoyage des bâtiments inondés.

CONSIDERANT le nombre de particuliers, entreprises et collectivités affectés et l'ampleur des dommages survenus du fait des intempéries,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contexte actuel de catastrophe due aux nombreuses inondations qui touchent la région des Hauts de France

VU l'appel aux dons de la Protection Civile du Pas-de-Calais avec le soutien de l'AMF62 pour une opération de solidarité ayant pour objectif d'aider à financer le matériel nécessaire au déblayage et au nettoyage des maisons.

VU le Bureau municipal en date du 16 janvier 2024,

Entendu l'exposé

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité sans abstention,

- **DÉCIDE** de s'associer à l'élan de solidarité en faveur des habitants du département du Pas-de-Calais touchés par les inondations et de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association départementale de la Protection Civile du Pas-de-Calais.

Il est précisé que l'aide octroyée représente un montant de 4,27 euros par habitant (sur la base d'une population Saint-Aubinoise estimée à 702 habitants).

- **DIT** que la dépense en découlant sera imputée au budget 2024

Publié sur le site de la commune

Le secrétaire de séance
Zaïme ALI-BELHADJ



Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 22 janvier 2024

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification. Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240131-2024-01-11-DE
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024